

A Chevreuse, le 26 septembre 2014,

Monsieur Erard Corbin de Mangoux
Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78000 VERSAILLES

Objet : Motion sur le survol du Parc par des avions de tourisme et hélicoptères

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver en pièce jointe le texte de la motion contre le survol des hélicoptères de tourisme approuvée par le Comité syndical du Parc naturel régional du 8 juillet dernier.

Plusieurs conseils municipaux ainsi que l'Union des Amis du Parc se font le relais de l'exaspération des habitants des communes limitrophes de Toussus-le-Noble particulièrement impactés par des vols d'hélicoptères, correspondant soit à une école de pilotage soit à des baptêmes de l'air pendant les week-ends.

Ces survols sont en forte recrudescence depuis le transfert de nouvelles activités sur l'aéroport de Toussus-le-Noble et sont difficilement admissibles au-dessus d'une aire protégée. En particulier les vols à caractère touristique qui pour le plaisir de quelques individualités gâchent véritablement la quiétude attendue dans un espace naturel et le repos légitime des habitants.

Je vous remercie de réexaminer les autorisations accordées, pour un meilleur équilibre de ces activités en Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous

Yves VANDEWALLE
Président du Parc



Vice-président du Conseil général des Yvelines

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE cedex. Tél. : 01 30 52 09 09 - Fax : 01 30 52 12 43
Courriel : accueil@parc-naturel-chevreuse.fr - www.parc-naturel-chevreuse.fr